

**NOTES TECHNIQUES RELATIVES A
L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN OEUVRE
DU PROJET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION
D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE CONAKRY
EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

Sur la base du procès verbal des réunions relatives à l'étude pour la revue de la mise en oeuvre du projet d'accroissement de la capacité de production d'eau potable de la ville de Conakry (désigné ci-après par "le Projet") signé le 7 septembre 2005 entre l'équipe chargée de ladite étude de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par "la JICA") et les autorités du Gouvernement de la Guinée (Ministère de la Coopération, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie et la Société des Eaux de Guinée (désignée ci-après par "la SEG")), les consultants ont eu une série de discussions avec les personnes concernées du Gouvernement guinéen et mené les études sur le terrain pendant la période du 7 au 16 septembre 2005 avec les concours de la SEG.

A l'issue des discussions et des études, les consultants et la SEG ont confirmé les conditions techniques décrites en appendice ci-joint.

Fait à Conakry, le 16 septembre 2005


M. Shiro Yumoto
Consultant en Chef,
Equipe de l'étude pour la revue de la mise
en oeuvre du Projet de la JICA


Le Directeur Général
M. Acheick Moutar Youla
Directeur général
Société des Eaux de Guinée
République de Guinée

APPENDICE

Les deux parties ont convenu et confirmé ce qui suit :

1. Description sommaire de l'assistance japonaise demandée
 - 1) L'assistance japonaise demandée consiste en ce qui suit dont les détails sont présentés à la Figure 1.
 - a. Pose d'un tronçon de conduite d'eau brute entre le Barrage des Grandes Chutes et les Stations de traitement de Yessoulou (diamètre nominal : 1.000 mm, environ 7,8 km) ;
 - b. Extension de stations de traitement de Yessoulou (construction d'une troisième station de traitement d'une capacité de 450 litres/seconde) ;
 - c. Pose d'un tronçon de conduite d'eau traitée entre les stations de traitement de Yessoulou et la ville de Conakry (diamètre nominal : 1.100 mm, environ 3,5 km) ;
 - d. Fourniture des matériels et équipements de détection de fuites d'eau.
 - 2) L'Echange de Notes déjà signé entre les deux gouvernements concerne les rubriques a. et d. Les rubriques b. et c. seront exécutées en Phase II.
2. Calendrier d'exécution du Projet
 - 1) Comme le montre la Figure 2, au stade de l'étude du concept de base, l'étude pour la conception détaillée devait démarrer en juillet 2005 après la conclusion de l'Echange de Notes, mais du fait que le début de l'étude sur le terrain à réaliser dans le cadre de la présente étude pour la revue de la mise en oeuvre du Projet est prévu en septembre, le Projet accuse un retard de 2 mois, d'où la nécessité de revoir le contenu du Projet.
 - 2) En ce qui concerne le contenu des travaux de la Phase I, étant donné que l'Echange de Notes a été déjà conclu, en principe il restera inchangé.
 - 3) Compte tenu du fait que le délai d'exécution prévu initialement de 15 mois doit être réduit à 13 mois, car le démarrage des travaux est prévu maintenant au mois de mars 2006 au lieu de janvier, avec un retard de 2 mois, il faut revoir le calendrier d'exécution des travaux de construction.
 - 4) La conclusion de l'Echange de Notes pour la Phase II étant prévue en 2006, au stade actuel le calendrier d'exécution de la Phase II ne pose aucun problème.
 3. Coordination liée à la déviation de la conduite d'eau traitée
 - 1) D'après la SEG, 2 entreprises locales, dont l'une d'origine russe et l'autre d'origine italienne sont déjà sélectionnées. L'entreprise d'origine russe qui sera chargée des travaux du tronçon où se trouve la déviation de la conduite d'eau traitée du Projet exécuté actuellement les travaux de topographie pour confirmation et l'élaboration de plans d'exécution des travaux routiers.
 - 2) En ce qui concerne la déviation partielle de l'itinéraire de la conduite d'eau traitée, il faut vérifier son tracé sur le terrain à la lumière de plans d'exécution des travaux routiers. Les travaux de coordination nécessaires à cet effet seront assurés entre la SEG et le Ministère des Travaux Publics au stade de l'étude détaillée de la conduite d'eau traitée.

4. Confirmation du titre de prélèvements

- 1) Les relevés des niveaux d'eau observés de janvier 2005 à ce jour fournis par la SEG montrent que le prélèvement de l'eau destinée à la production de l'électricité a respecté la limite du niveau d'eau fixée à l'EDG par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie dans l'exploitation du barrage des Grandes Chutes.
- 2) La SEG continuera les relevés de niveaux d'eau pour s'assurer que le barrage est exploité et géré selon les instructions du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie.

5. Matériels et équipements de détection de fuites d'eau

- 1) Les matériels et équipements de détection de fuites d'eau à fournir par le Projet tels qu'ils sont décrits à la Figure 1 seront fournis en Phase 1.
- 2) Faisant suite à l'élimination des activités de la composante soft, les matériaux de réparation de fuites d'eau qui étaient prévus au stade de la présentation du rapport sommaire de l'étude du concept de base ont été exclus et seuls les matériels et équipements de détection de fuites d'eau seront fournis par le Projet. En effet, les spécifications de ces derniers seront élaborées de manière à obliger le fournisseur à dispenser une formation sur la manipulation d'une durée d'environ 1 mois au moment de leur livraison et essais de fonctionnement (commissioning) par le fournisseur.
- 3) Afin de renforcer davantage les activités du PACT, la SEG a transféré au PACT 1 l'équipe de détection de fuites qui était rattachée jusqu'alors à la direction production et réseau. Désormais, ladite équipe mènera ses activités en tant que structure directement rattachée au PACT.
- 4) La SEG a planifié les actions globales de lutte contre la fraude par les actions de sensibilisation et de répression de la fraude, par l'amélioration de la productivité et par le décaissage du réseau d'alimentation en zones hydrauliques pour la période de 2005 à 2007 afin de promouvoir davantage les activités du PACT et d'améliorer le taux de facturation avant l'achèvement du présent Projet.

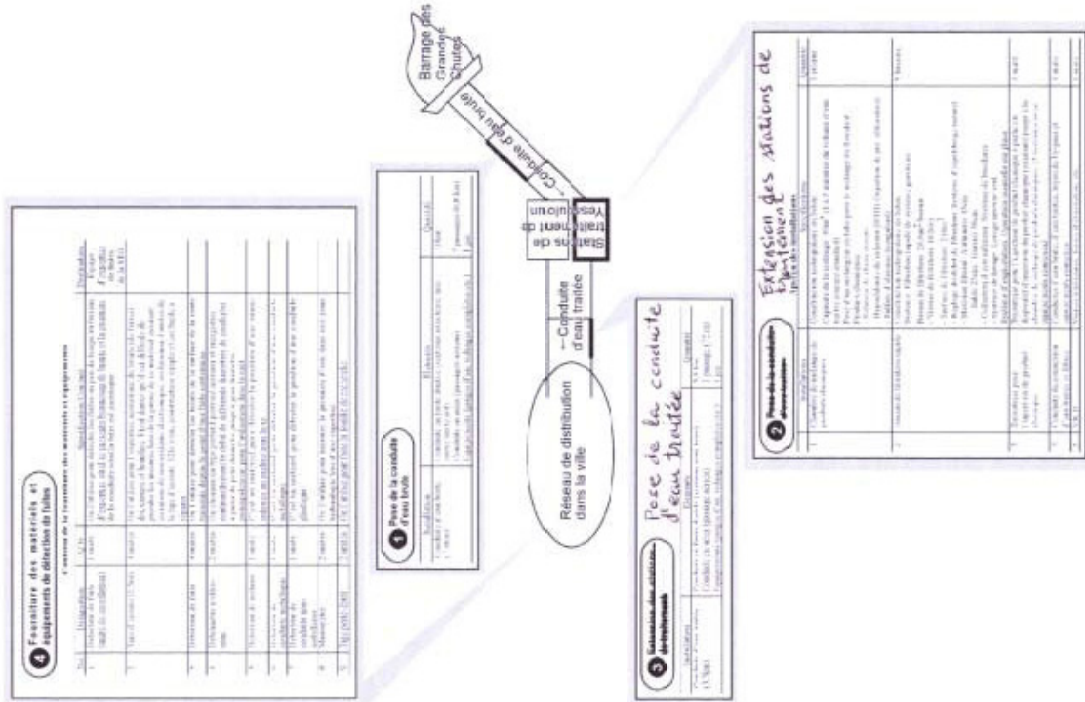


Figure 1 Tableaux récapitulatifs de l'assistance japonaise demandée

APPENDICE

1. CONTENU DU RAPPORT SOMMAIRE DE L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le Gouvernement de Guinée a donné son accord de principe sur le contenu du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet. La partie guinéenne a pris bonne note que le coût approximatif du Projet indiqué dans ledit rapport est provisoire et fera l'objet d'une étude approfondie par la partie japonaise.

2. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE DU JAPON

La partie guinéenne a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon et des mesures à prendre par la partie guinéenne décrits respectivement en Annexes 1 et 2 du procès verbal des réunions signé le 10 mars 2005 entre les deux parties.

3. CALENDRIER DE L'ETUDE

La JICA établira le rapport final sur la base des discussions et le remettre à la partie guinéenne vers décembre 2005.

4. AUTRES POINTS DISCUTES

(1) Assistance japonaise demandée

La mise en œuvre de la première phase du Projet est approuvée par le Gouvernement du Japon, dont le contenu est comme suit :

- a) Construction des installations :
 - Pose d'un tronçon de conduite d'eau brute entre le Barrage des Grandes Chutes et les Stations de traitement de Yessoulou (diamètre nominal : 1.000 mm, environ 7,8 km) ;
- b) Fourniture des matériaux et équipements :
 - Ensemble des matériels et équipements de détection de fuites d'eau

Les deux parties ont convenu qu'en cas où la mise en œuvre de la seconde phase du Projet serait approuvée par le Gouvernement du Japon les interventions consisteront en ce qui suit :

- a) Construction des installations :
 - Pose d'un tronçon de conduite d'eau traitée (diamètre nominal : 1.100 mm, environ 3,5 km) ;
 - Extension de stations de traitement de Yessoulou (construction d'une troisième station de traitement d'une capacité de 450 litres/seconde).

(2) Système d'exécution du Projet

La Mission a expliqué que lors de la mise en œuvre du Projet, l'exécution des travaux et prestations à la charge de la partie guinéenne est indispensable, et à cet effet, la mise en place d'un système de coordination étroite entre le Ministère de la Coopération, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie et la Société des Eaux de Guinée est nécessaire.

La partie guinéenne s'est engagée à mettre en œuvre le Projet en coordination étroite entre les organismes susmentionnés.

(Signatures)

PROCES VERBAL DES REUNIONS RELATIVES A LA MISSION DE PRESENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE DE L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE CONAKRY EN REPUBLIQUE DE GUINEE

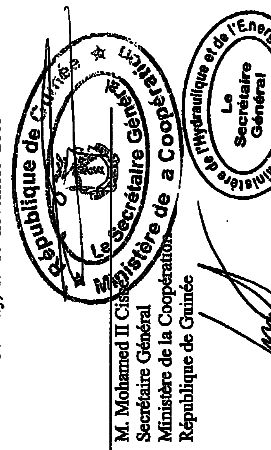
Le Gouvernement du Japon a détaché en République de Guinée (désignée ci-après par "la Guinée") durant la période du 2 au 18 septembre 2005 la mission de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du "Projet d'accroissement de la capacité de production d'eau potable de la ville de Conakry (désigné ci-après par "le Projet)". Sur la base du résultat des visites de sites, de discussions avec la partie guinéenne et de l'analyse technique au Japon, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par "la JICA") a élaboré le rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet.

La JICA a ensuite détaché en Guinée durant la période du 4 au 10 novembre 2005 une mission de présentation du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet (désigné ci-après par "la Mission") dirigée par Monsieur Soichiro Yumoto, du Département d'Outre-Mer de Tokyo Engineering Consultants Co., Ltd, pour présenter et discuter dudit rapport avec la partie guinéenne.

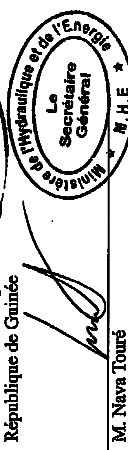
A l'issue des discussions, les deux parties ont convenu des éléments essentiels décrits en Appendice ci-joint.

(Signature)
M. Soichiro Yumoto
Chef de la Mission
Mission de présentation
du rapport sommaire de l'étude pour la
revue de la mise en œuvre du Projet
JICA
Japon

Fait à Conakry, le 10 novembre 2005



M. Mohamed II Cissé
Secrétaire Général
Ministère de la Coopération
République de Guinée



M. Nava Touré
Secrétaire Général
Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie
République de Guinée

(Signature)
M. Cheick Talibey Sylla
Directeur Général
Société des Eaux de Guinée
République de Guinée